



Déclaration de l'IFE-EFI

www.efi-ife.org

Euromed Feminist Initiative IFE-EFI

13 août 2018

Non à l'apartheid, la justice au peuple palestinien

Le 9 juillet, la Knesset a approuvé à la majorité la Loi Nationale stipulant qu'Israël est la patrie du peuple juif. Elle affirme que le droit à l'autodétermination dans l'État israélien se limite aux juifs. Elle déclare également que seuls les émigrants juifs sont désormais admissibles à la citoyenneté israélienne. La loi stipule que Jérusalem est la capitale d'Israël, que l'hébreu est la seule langue officielle de l'État, que l'arabe n'est plus considéré comme officiel et que l'État encourage et légalise la colonie juive dans toute la Palestine. La loi stipule clairement que « l'État considère le développement de la colonisation juive comme une valeur nationale et agit pour encourager et promouvoir sa création et sa consolidation ». Cela permettra au gouvernement de Netanyahu d'étendre l'annexion par l'État des terres palestiniennes en Cisjordanie occupée, à Gaza et à Jérusalem-Est, ce qui constitue une nouvelle violation du droit international.

Cette loi n'est pas la première discriminante. La loi sur la citoyenneté israélienne (1952) et la loi sur l'entrée en Israël (1974), ainsi que les modifications apportées en 2003 et 2007 ont déjà contribué à créer des citoyens de première et de deuxième classe. Cependant, elle est désormais ouvertement officielle et la nouvelle loi fondamentale, qui a plus de poids que la législation normale, marginaliserait 1,8 million de Palestiniens qui ont la citoyenneté israélienne.

Une première version de la loi a été introduite en 2011 par un membre du Likoud, parti de droite du Premier Ministre Netanyahu. La loi est l'une des plus dangereuses qui ait été adoptée par la Knesset car elle légalise la discrimination en spécifiant les droits entre juifs et arabes et encourage la colonisation des terres occupées après l'agression de 1967. En outre, cette loi tue tous les espoirs d'une solution des deux États et abolit le droit au retour des réfugiés. Comme Leila Shahid, l'ancienne ambassadrice de la Palestine à l'Union Européenne, a déclaré « ce texte légitimise a posteriori tout ce qui a été fait depuis 1948. La fiction d'un Etat démocratique est contredite par la décision de la Knesset qui légalise l'apartheid. »

Des dizaines de milliers de personnes, Juifs et Arabes, se sont rassemblés à Tel Aviv pour manifester contre cette loi controversée. La semaine précédente, des milliers de membres de la communauté druze minoritaire se sont réunis pour demander « des droits égaux pour tous les citoyens ».

La diplomatie européenne exprime une fois de plus ses inquiétudes mais continue à « améliorer » ses relations de coopération avec le gouvernement israélien. En attendant, le système des Nations Unies ne parvient pas à assurer une protection minimale aux Palestiniens. Les Etats-Unis continuent, eux, à soutenir le système d'apartheid en Israël, bloquant les Résolutions de l'ONU et freinant la responsabilisation d'Israël pour ses crimes contre les Palestiniens.

En outre, les États-Unis envisagent maintenant de limiter considérablement les fonds de l'UNRWA qui entravent le statut de réfugié pour les Palestiniens et, par conséquent, leur droit au retour.

Combien de temps les Palestiniens vont-ils encore souffrir de la brutalité de l'occupation et de la privation continue de leurs droits ? Qu'en est-il des droits fondamentaux palestiniens reconnus par la communauté internationale et consacrés par plusieurs résolutions des Nations Unies ? Quand l'impunité du gouvernement israélien va-t-elle enfin prendre fin ?

L'Initiative Féministe Euromed rejoint les voix de tous les manifestants du monde entier et appelle une fois de plus à :

- L'annulation par l'UE du statut renforcé auprès du gouvernement israélien en vertu de l'article 2 des règlements de la politique européenne de voisinage. L'article stipule de ne pas s'accorder sur un statut renforcé avec un État voisin du Sud où les droits de l'homme sont violés.
- Des mesures immédiates au niveau des Nations Unies pour mettre fin à l'occupation palestinienne et assurer la protection urgente du peuple palestinien.
- La reconnaissance d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En plus du respect du droit des Palestiniens à retourner sur leurs terres, il s'agit d'une étape nécessaire et d'un préalable à un processus de paix global et participatif dans toute la région.

L'Initiative féministe Euromed IFE-EFI plaide pour l'égalité des sexes et les droits des femmes comme droits humains universels et inséparables de la construction démocratique et de la citoyenneté, pour des solutions politiques à tous les conflits et pour le droit des peuples à l'auto-détermination

L'Initiative féministe Euromed IFE-EFI

20 rue Soufflot 75005 Paris France; P.O. Box 17345 Amman 111 95 Jordanie

SIRET: 48854169900010